

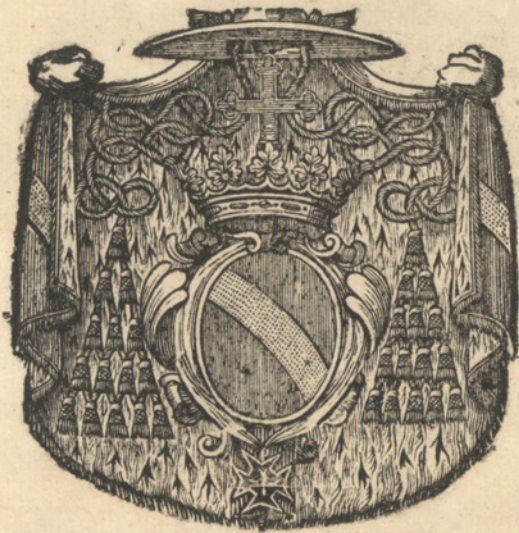
256<sup>10</sup> 10

# LETTRE

DU ROY,

Ecritte à Monseigneur l'Archevêque de Paris

*Pour faire chanter le Te Deum en l'Eglise Notre-Dame, en action de graces de la Paix concludë avec l'Empereur & l'Empire.*



A PARIS,

Chez Louis Josse, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque,  
ruë saint Jacques, à la Couronne d'épines.

---

M. D C. X C V I I I.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

L E T T R E

D U R O Y

Écrit à Montignac, l'Archevêque de Paris

Par la voie de la Cour de la Ville de Paris  
à Monsieur de la Roche-Aymon, l'Archevêque de Paris  
concernant le Chapitre de l'Église



A P A R I S

Chez Louis Jarry, Libraire de Monsieur l'Archevêque  
rue de la Harpe, à la Couronne d'Or

M. D. C. X C V I I I

AVEC PRIVILEGE DU ROY



se vend a Paris chez Antoine Trouvain rue St Jacques au grand Monarque tenant les Mathurins avec Privilege du Roy

Messire Louis Antoine de Noailles  
Archeueque de Paris Duc et Pair de France 1695



# LETTRE DU ROY,

*Ecrite à Monseigneur l'Archevêque  
de Paris.*

**M**ON Cousin , Le moment que le Ciel avoit marqué pour réconcilier les Nations est arrivé ; l'Europe est tranquille ; la Ratification du Traité que mes Ambassadeurs avoient conclu depuis quelque temps avec ceux de l'Empereur & de l'Empire, acheve de rétablir par tout cette tranquillité si désirée ; Strasbourg un des principaux remparts de l'Empire & de l'Hérésie , réuni pour toujours à l'Eglise & à ma Couronne ; le Rhin rétabli pour barriere entre la France & l'Allemagne ; & ce qui me touche encore plus , le culte de la véritable Religion authorisé par un Traité solennel chez des Souverains d'une Religion différente , sont les avantages de ce dernier Traité. L'Authcur de tant de graces se manifeste trop clairement , pour ne le pas reconnoître ; & le caractere visible qu'elles portent de sa main toute-puissante , est comme le sceau qu'il semble y avoir mis pour justifier mes intentions. Occupé desormais à le faire

servir dans mes Etats & à rendre mes Peuples heureux ;  
 je commence par satisfaire à l'obligation où je suis de luy  
 rendre les actions de graces que je luy dois. C'est pour-  
 quoy je désire que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans  
 l'Eglise Metropolitaine de ma bonne Ville de Paris : le  
 grand Maître ou le Maître des Cérémonies à qui je don-  
 ne ordre d'y convier mes Cours, & ceux qui ont accoutumé  
 d'y assister, vous avertira du jour & de l'heure que j'ay  
 pris pour cette Cérémonie. Sur ce, je prie Dieu qu'il  
 vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Écrit  
 à Versailles le cinquième jour de Janvier mil six cens  
 quatre-vints-dix-huit. *Signé*, L O U I S ; *Et plus bas* ;  
 P H E L Y P E A U X.

*Et au dos est écrit* : A mon Cousin l'Archevêque de Paris, Duc  
 & Pair de France, Commandeur de mes Ordres.